

Nombre de Membres du Bureau : 18

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de Membres présents : 14

L'an deux mille vingt cinq et le 25 septembre à 17h30

Qui ont pris part à la délibération : 16

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Monsieur Patrick GUERINET

Objet de la délibération :

Avenant de prorogation à la demande de financement Fonds vert pour les frais d'animation du PCAET du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais (juin 2023 à juin 2026)

Étaient présents : Mesdames BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, Messieurs BARJONET Thierry, BERTHELOT Michel, BRISSON Jean-Louis, GUERINET Patrick, LAROCHE Pierre, PICAULT Antoine, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel

Date de la Convocation :

4 septembre 2025

Excusés : Messieurs BOURGEOIS Martial, BRUNEAU James, COULON Jean-Marc, GAURAT Hervé

Pouvoirs :

M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. GUERINET Patrick

M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 045-200079903-20250925-DELIB242025-DE



Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical du 21 septembre 2020, par délibération n° 15/2020,

Vu la délibération n°31/2022 du Comité syndical du PETR BGP en date du 13 octobre 2022, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la sélection du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais en juillet 2022 pour rejoindre le « lot 2 » du programme LIFE LETsGO4Climate (OSONS LA TRANSITION), aux côtés de cinq autres territoires régionaux,

Considérant que le PCAET rentre dans sa phase opérationnelle, et que cela induit la mobilisation de tous les acteurs du territoire,

Considérant le recrutement de la cheffe de projet au poste de cheffe de projets Développement Durable et SCoT en janvier 2023,

Considérant le premier COPIL du PCAET réuni le 12 avril 2023, validant le principe de gouvernance et de suivi,

Considérant les possibilités de financement du dispositif Fonds vert, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, et plus particulièrement la mesure transverse « Appui à l'ingénierie »,

Vu la concordance des ambitions affichées dans le cadre du PCAET et les ambitions territoriales du Fonds vert, ce dernier ciblant les grandes transitions, ce qui, à terme, doit permettre l'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique, et l'émergence de projets,

Vu la délibération n°15/2023 du Bureau du PETR en date du 4 mai 2023, sollicitant l'accompagnement financier du Fonds vert,

Vu l'arrêté attributif de subvention au titre du Fonds vert en date du 24 juillet 2023, fixant à 77 700 € le montant de l'aide, soit 60% de la dépense éligible, sur 3 ans,

Considérant le besoin de reporter une partie des dépenses sur les exercices 2026 et 2027, en raison du congé de maternité, suivi d'un congé parental de la cheffe de projet, qui n'a pas pu être remplacée jusqu'à ce jour,

Entendu l'exposé de la Présidente,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 045-200079903-20250925-DELIB242025-DE



DECIDE

Article 1 : de solliciter la prorogation d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2027, de la convention d'aides de l'Etat via le Fonds vert pour le financement de l'animation dédiée au PCAET.

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer tout acte et document se rapportant à ce dossier.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29 septembre 2025 et de sa publication le 29 septembre 2025 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).